



## **MAIRIE DE CANTE**

13 Rue du Général Sarrut

09700 CANTE

05.61.67.85.09

mairie@mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE\_2024\_013**

## **SEANCE DU 22 MARS 2024**

Date de la convocation : **15 mars 2024**

<b>Nombre de conseillers</b>		
En exercice	Présents	Votants
<b>10</b>	<b>08</b>	<b>08</b>
<b>Résultat du vote</b>		
Pour	Contre	Abstention
<b>08</b>	<b>00</b>	<b>00</b>
<b>Adoptée</b>		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, Mme Nadine CLAPIER, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT

**Étaient représentés :**

**Étaient Absents & excusés :** Mme Wendy BURG, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadine CLAPIER a été nommée secrétaire de séance.**

**OBJET : Validation du prêt relais & du crédit à long terme**

M le Maire informe, dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente un prêt à long terme va être nécessaire, de même qu'un prêt relais en attendant le versement des subventions.

Une étude a été faite auprès du crédit mutuel, banque avec laquelle la commune a déjà le prêt.

Le crédit mutuel propose les simulations suivantes :

	<b>Prêt à long terme</b>		<b>Prêt relais</b>
Montant	105 000.00€		220 000.00€
Durée	15 ans	20 ans	24 mois
Taux fixe	4.20%	4.25%	3.95%
Frais de dossier	105€		220€
	Payables au premier déblocage		
Echéances	Trimestrielles		Suivants versements des subventions

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M le Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité, Accepte la proposition de M le Maire pour les deux prêts  
Se prononce sur le prêt à long terme pour une durée de 15 ans,  
Et mandate M le Maire pour signer tous les documents pour sa mise en application.

### **Pour extrait conforme**

**Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.**

<b>Le Maire M Eric CANCEL</b>	<b>Secrétaire de séance Mme Nadine CLAPIER</b>
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 26 mars 2024